

la 4^e édition. Je sais gré au député de Winnipeg-Nord-Centre d'avoir attiré mon attention sur ce commentaire qui est, bien sûr, tout à fait pertinent. Il est très difficile d'y trouver une échappatoire, car ce commentaire est, me semble-t-il, fort clair. On y lit ceci:

La Chambre ne peut, sous le couvert d'un renvoi de l'objet d'un bill à un comité, lui déférer aussi certaines dispositions du bill lui-même.

Le député a signalé qu'il ne s'agirait pas d'un renvoi des dispositions du bill et je suis d'accord avec lui là-dessus. L'amendement proposé renferme les mots «afin que ce comité puisse étudier les effets de la mesure proposée sur l'agriculture, les pêches et les petites entreprises». C'est aller au-delà d'un simple renvoi de l'objet de la mesure. C'est une instruction d'étudier certaines dispositions du bill, ce qui ne peut être fait que lorsque le bill a subi la deuxième lecture et a été renvoyé à un comité. Il me semble que ce serait encourager ce genre d'amendement que de dévier de la forme établie, c'est-à-dire une motion de renvoi de l'objet du bill.

Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, l'auteur de l'amendement cherche à faire étudier certaines questions par le comité. J'espère que le député de Waterloo voudra bien accepter de mettre un point après les mots «du commerce et des questions économiques». Du consentement de la Chambre, l'amendement serait alors modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

Que le bill C-262 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'objet en soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Saltsman: J'y consens.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je intervenir, monsieur l'Orateur? J'aurais signalé à Votre Honneur qu'il n'est pas possible d'employer ces termes dans l'amendement, car il s'agirait d'une simple tautologie. La motion dont nous sommes saisis demande que le bill soit lu une 2^e fois et envoyé au comité. Nous sommes maintenant saisis d'une motion réclamant que le bill ne soit pas lu une 2^e fois. Néanmoins, le même comité doit être encore saisi de la substance du bill.

Une voix: Mais non du bill.

M. l'Orateur: C'est ce à quoi je pensais, mais je crois qu'il y a une différence entre le renvoi de la substance d'un bill et le renvoi du bill lui-même. Au lieu de renvoyer un certain bill, un amendement de ce genre permet d'utiliser un dispositif que nous avons mis au point dans le passé, dispositif qui prévoit le renvoi de la substance d'un bill. Si cet amendement était adopté, la substance serait déferée à un comité qui ferait rapport et, en définitive, le bill lui-même reviendrait à la Chambre accompagné du renvoi.

La différence est légère, j'en conviens, mais en même temps j'estime que la forme de l'amendement est réglementaire et que la présidence doit l'accepter et le mettre en discussion, comme je l'ai fait.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Le bill dont nous sommes saisis et qui s'intitule «Loi ayant pour objet

de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues» s'inspire naturellement de la récente décision des États-Unis d'imposer une surtaxe non seulement sur les produits ouverts et autres de notre pays mais aussi sur des articles semblables fabriqués dans tous les pays commerciaux du monde.

Je dois vous dire tout d'abord que le pire discours que pourrait entendre aujourd'hui le Parlement c'est celui qui ferait croire que son auteur, comme une sangsue politique, se repaît des tribulations du gouvernement actuel. J'ai l'intention d'éviter ce piège. Néanmoins, je tiens à souligner maintenant, comme je le ferai encore à la fin de mes remarques, que le gouvernement ne peut cacher son gachis économique en essayant de blâmer les États-Unis d'Amérique de la malheureuse situation économique qui existe aujourd'hui et qui existait avant que le président Nixon annonce que le moment était venu de prévoir une nouvelle politique américaine pour combattre le chômage, l'inflation et la spéculation à l'échelle internationale. J'ai écouté le débat et surtout les discours de députés à ma gauche qui semblent tenir les États-Unis responsables de nos difficultés actuelles. Mais ils n'ont fait aucune proposition constructive. On a déjà dit ici que, si les Européens arrivent à former un marché commun afin de stimuler et de protéger leur commerce, il est temps que nous organisions un marché commun américain composé du Canada, des États-Unis, du Mexique et de certains pays de l'Amérique du Sud. Il serait peut-être possible de parvenir à un accord en ce sens.

Je n'ai pas l'intention de reprocher aux États-Unis ce qu'ils ont fait. Je tiens cependant à dire quelques mots sur la situation présente et à ajouter une ou deux suggestions positives à titre de contribution à ce débat.

Le 15 août 1971, le président Nixon a adopté une série de réformes économiques qui affecteront non seulement les États-Unis mais tous les pays industrialisés dont l'économie est liée à celle des États-Unis ou qui commercient intensivement avec eux, le Canada en particulier. Même avant cette date la situation économique avait créé au Canada un chômage élevé, la stagnation ayant été provoquée par les politiques économiques maladroites du gouvernement. Il me semble intéressant de lire les réflexions de la *Gazette* sur la situation antérieure à l'imposition de la surtaxe. Cette situation sera naturellement aggravée par les effets de la surtaxe et, en outre, elle empirera à l'égard du pouvoir d'achat à la suite de toute augmentation de la valeur du dollar canadien comparativement au dollar des États-Unis. Voici les propos de la *Gazette*, et ce journal n'a pas toujours manqué d'amitié pour les députés de l'autre côté.

Malgré des affectations massives aux programmes sociaux, la pauvreté demeure un problème toujours aussi insoluble; bien entendu, il ne saurait en être autrement quand les coûts aussi bien que les salaires des travailleurs syndiqués augmentent à un rythme plus rapide que ne sauraient le faire les versements de l'État aux particuliers.

Autrement dit, on n'a observé aucune réduction sensible de la pauvreté depuis l'avènement du gouvernement. Selon la *Gazette*, les politiques du gouvernement